



COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL DU 11 SEPTEMBRE 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2015, à 20h30, sous la présidence de :

Mr Patrick BOUILLON, Maire de LUGNY-LES-CHAROLLES

Présents : Patrick BOUILLON, Patrice DELORME, Victor-Emmanuel PACAUD, ~~Catherine ZAMBELLI~~, Antoine-Pierre de GRAMMONT, Christophe GRIFFON, ~~Joëlle LAMBOROT~~, Alix LECOMTE, Sylvie LHENRY, Fabrice PERRIER, Rémi ROCHAY

Absents : Catherine ZAMBELLI, Joëlle LAMBOROT

Procurations : Catherine ZAMBELLI a donné procuration à Victor-Emmanuel PACAUD

Secrétaire de Séance : Alix LECOMTE (en complément de Marie-Anne GERBE, SdM présente)

Date de Convocation : JEUDI 03 SEPTEMBRE 2015

Lecture est faite du Compte-Rendu de la réunion ordinaire du VENDREDI 10 JUILLET 2015.

Aucune remarque n'étant faite sur son contenu, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Le Maire demande la mise à l'agenda d'un sujet supplémentaire concernant les Redevances d'Occupation du Domaine Public de la part d'ORANGE (Ex France Telecom)

1- Délibération : Etude et Choix Entreprise Devis Porte de la Cour de la Salle Communale

Le Maire informe que, malgré les sollicitations réitérées auprès de 2 autres entreprises, seule une seule entreprise a établi des devis pour la rénovation de la grande porte de la cour de la Salle Communale (coté D10, Route de Charolles).

Après lecture des contenus et montant des devis reçu, un débat s'instaure sur la nature des travaux à réaliser : soit le remplacement bois à l'identique du portail actuel pour un devis de l'ordre d'un peu de moins de 5 000 € TTC, ou soit la suppression de portail bois et son remplacement par un mur simple avec enduit pour un devis de l'ordre de 2 000 € TTC.

Le CM après en avoir délibéré, opte pour le remplacement de la porte par un mur, décide de conserver le portillon bois et accepte le devis de l'entreprise DESCOMBES pour un montant de 2 020,63 € TTC et charge Christophe GRIFFON de faire le retour auprès de l'entreprise en précisant que la surface du portillon n'est pas concerné par le devis (et que le montant devra être revu à la baisse pour en tenir compte)

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2015-MO9-11-DELIB-01	10	0	0	Acceptée

2- Délibération : Etude et Choix Entreprise Devis Abattage Arbres Nouveau Cimetière

Le Maire présente les deux devis d'entreprise établis pour l'abattage de 2 arbres près du nouveau cimetière.

Les sommes proposées sont de 540 € et 360 € et le CM après en avoir débattu, délibère en faveur du devis le moins disant à 360 € TTC et charge Rémi ROCHAY de faire le retour auprès de l'entreprise.

Le CM après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire

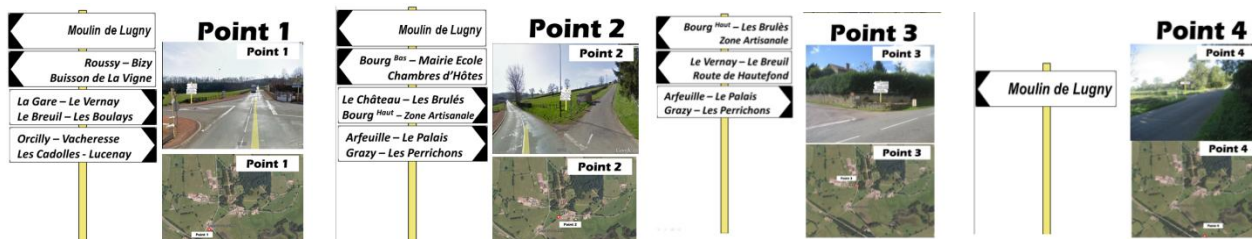
Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2015-MO9-11-DELIB-02	9	0	1	Adoptée

3- Délibération : Etude et Choix Entreprise Devis Fourniture et Pose de Panneaux Indicateurs des Hameaux

Le Maire présente les quatre devis revus par l'entreprise HICON SIGNALISATIONS pour la fourniture de panneaux indicateurs des hameaux de Lugny, qui ont été revus durant l'Eté pour intégrer le coût de la pose.

Le Maire rappelle les débats intervenus durant le CM du 26 Septembre 2015 à ce sujet et dont la conclusion avait préconisé de présenter le projet à la DRI du Charolais avant toute décision définitive.

Il rappelle également les discussions et débats intervenus au cours du CM du 10 Juillet 2015, où après la visite de Mr ASTORGUE de la DRI Charolais-Brionnais en Mairie, le projet avait été validé et précise que le design des panneaux ont été ajustés aux remarques précédentes : à savoir ne faire figurer aucun sigle devant l'indication « Le Moulin » puisque il s'agit d'un domaine privé et la suppression sur le point 2 au croisement de la D10 et de la Petite Glacière vers la place de l'Eglise, de l'indication de la zone artisanale, puisque le tonnage de ladite petite glacière est limité à 3T50.



Les sommes proposées sont de 813,10 € TTC pour le point 1, 813,10 € TTC pour le point 2, 692,95 € TTC pour le point 3, 421,88 € TTC pour le point 4, pour un total de 2 741,03 €.

Le CM après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire et se prononce pour l'achat des panneaux

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2015-MO9-11-DELIB-03	10	0	0	Adoptée

4/ Délibération : Ouverture Enquête Publique pour aliénations chemins communaux à Roussy

Le Maire informe que le projet d'aliénation de deux portions de chemins communaux à Roussy suit son cours.

Faisant suite aux 2 délibérations 2015-M06-12 et 2015-M07-10, ouvrant la possibilité de déclassement, le Maire a obtenu l'accord de Mr Dominique NUGUE, Commissaire Enquêteur pour ouvrir l'enquête publique obligatoire entre le Mercredi 16 Septembre 2015 et le Mercredi 30 Septembre. L'arrêté Municipal d'ouverture et de documentation de l'Enquête a été rédigé et publié au contrôle de légalité. L'avis

d'Ouverture d'Enquête au Public est à l'affichage public depuis le 1^{er} Septembre et les riverains les plus concernés par le projet ont été prévenus spécifiquement par courrier.

Le Maire après avoir présenté le Dossier d'Enquête Publique et le Registre d'Enquête qu'il remettra au Commissaire Enquêteur, précise que ce dernier sera présent dans les locaux de La Mairie de Lugny : MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2015 de 17h00 à 18h00 et MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2015 à 17h00 à 18h00 et que, pendant les jours entre ces deux dates, la population de Lugny peut consulter le Dossier et faire éventuellement par écrit dans le Registre, toutes ses remarques éventuelles.

Le CM après en avoir délibéré, confirme les choix de dates de l'Enquête Publique

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2015-M09-11-DELIB-04	10	0	0	Adoptée

5/ Délibération : Mise à jour du Règlement Intérieur de la Garderie Périscolaire de Lugny

Le Maire informe qu'il a mis à jour le Règlement Intérieur de la Garderie Scolaire en phase avec la modification d'horaire intervenue à la rentrée scolaire 2015-2016, à savoir les 10 minutes supplémentaires de temps scolaire les LUNDI, MARDI et JEUDI, qui font passer l'horaire de sortie de 16h10 à 16h20 pour ces 3 jours.

Pour rappel cette modification permet la réduction du temps scolaire du VENDREDI de 30 minutes et l'augmentation d'un temps équivalent du temps des activités périscolaires, le portant de 60 à 90 minutes.

Par ailleurs, le Maire indique au CM qu'il a procédé via le logiciel EXCELL à une certaine automatisation du calcul des coûts mensuels de la Garderie Périscolaire qui facilitera et automatisera la facturation aux familles, ce qui évitera les retards observés durant l'Année scolaire 2014-2015 pour ladite facturation.

Le CM après en avoir délibéré, adopte les propositions de modifications du Maire.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2015-M09-11-DELIB-05	10	0	0	Adoptée

6/Délibération : 2nd Contrat de Travail CDD de Mireille LAGRUE

Le Maire informe que Amandine BONIN, Assistante Scolaire en Classe Maternelle achèvera son Congé Maternité Légal la première semaine d'Octobre, et qu'elle a informé cette semaine la Mairie qu'elle enchaînera par un Congé Parental court pour revenir tenir son poste à la date de la reprise des vacances scolaires de Noël le Lundi 04 Janvier 2016.

En conséquence, il a procédé au renouvellement du contrat temporaire de Madame Mireille LAGRUE qui a été recrutée pour effectuer le remplacement de Mlle Amandine BONIN entre le Mardi 1^{er} Septembre 2015 et le Vendredi 30 Octobre 2015.

Pour l'exécution du présent contrat, Madame LAGRUE Mireille reçoit une rémunération sur la base de l'indice brut 340, indice majoré 321, d'un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe, Catégorie C, Echelle 3 et Echelon 1.

Madame LAGRUE Mireille est recrutée sur un emploi à temps non complet soit 16/35^{èmes}.

Enfin Le Maire précise que ce second CDD sera suivi d'un 3^{ème} et dernier CDD pour couvrir l'absence de Mlle BONIN lors de son Congé Parental, entre le Lundi 02 Novembre 2015 et le Vendredi 18 Décembre 2015

Le CM après en avoir délibéré, confirme son accord avec la position et décision prise par le Maire

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2015-M09-11-DELIB-05	10	0	0	Adoptée

7/Délibération : Redevances 2015 d'Occupation du Domaine Public par les réseaux aériens et enterrés d'ORANGE

Le Maire demande l'autorisation au CM de pouvoir discuter et délibérer sur un sujet non inscrit initialement à l'ordre du jour transmis avec la convocation, et concernant les montants des Redevances 2015 d'Occupation du Domaine Public par les réseaux aériens et enterrés d'ORANGE sur le territoire de la Commune de Lugny.

Après avoir obtenu l'accord unanime du CM, le débat s'engage. Les longueurs concernées sont de 9,846 km en aérien et 8,253 de ligne enterrées et les emprises au sol de la cabine téléphonique, des armoires ou bornes pavillonnaires sont au total de 1.65m². Les valeurs des tarifications 2015 transmises par ORANGE étant de de 53,66 € pour le km en aérien, 40,25 € pour le km en souterrain et 26,83 euros pour le m² d'emprise au sol, la redevance 2015 RODP exigible pour la Commune de Lugny-les-Charolles est donc de (9,846 x 53.66) + (8.253 x 40,25) + (1.65 x 26,83 €) soit au total 904, 79 €.

Le CM après en avoir délibéré, confirme son accord pour la perception auprès d'ORANGE de la RODP 2015.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2015-M09-11-DELIB-06	10	0	0	Adoptée

8/ Discussion : Travaux à réaliser sur réserve d'eau du Breuil (Parcelle Communale)

Le Maire informe le CM qu'il a été constaté avec quelques habitants du hameau, un état non satisfaisant de la réserve d'Eau du Breuil, situé sur la Parcelle Communale cadastrée C534, c'est-à-dire très envasé.



Le Maire précise que « (...) la prévention et la lutte contre l'incendie sont placées sous son autorité au titre de ses pouvoirs de police générale dans le cadre de la sécurité publique. La départementalisation des services d'incendie et de secours instaurée par la loi du 3 mai 1996 n'a pas retiré au maire ses pouvoirs de police concernant la défense contre l'incendie sur son territoire. La gestion et l'entretien des infrastructures communales de distribution d'eau servant aux opérations de lutte contre les incendies incombent aux communes ou aux groupements de communes. Le maire doit notamment veiller à :

- fournir un nombre suffisant d'installations de lutte contre l'incendie compte tenu des risques à défendre ;
- faire vérifier que la pression et le débit sont suffisants ;
- maintenir l'accessibilité des pompiers aux installations ;
- **faire procéder au nettoyage et à l'entretien régulier des points d'eau;**
- transmettre au SDIS un plan détaillé de la commune inscrivant les différents réseaux et points d'eau utilisable avec leurs caractéristiques ;
- faire respecter les prescriptions techniques et les normes de fonctionnement relatives aux installations (...) »

Par conséquent il propose de faire établir des devis pour effectuer un curage de la pièce d'eau avant que les pluies ne remplissent de trop à nouveau et charge Mr Patrice DELORME de faire parvenir rapidement en Mairie des devis d'entreprises compétentes pour ce type de travail.

7/ Informations Diverses

Le Maire confirme au CM la réponse écrite officielle et POSITIVE, arrivée en Août en Mairie et transmise par Mr le Recteur de l'Académie de Dijon quant à la demande de dérogation pour l'augmentation d'horaire du temps scolaire pour les journées de LUNDI, MARDI et JEUDI modifiant l'horaire de sortie de 16h0 à 16h20 à la rentrée scolaire 2015-2016.

Il précise par ailleurs que cette modification n'a aucune incidence sur la masse salariale de la Commune puisque l'employée de la Commune en faction l'après-midi à l'Ecole, enchaîne de toutes les façons son temps de présence dans le temps scolaire avec son temps de présence dans le temps communal de garderie périscolaire, au même coût salarial, quel que soit l'horaire de la fin des cours. Idem pour le VENDREDI entre le temps scolaire et le temps dédié aux activités périscolaires.

Le Maire informe le CM qu'il a reçu une réponse écrite officielle et NEGATIVE, arrivée en Août en Mairie et transmise par Mr le Directeur Départemental des Transports et de l'Intermodalité de Mâcon quant à sa demande de procéder à la mise en place d'un abribus à l'arrêt supplémentaire du car de « Les Cadolles » accordé par le département en 2014 suite à une demande de parents d'élèves.

Le département a renvoyé la Commune à sa propre capacité d'investissement pour éventuellement financer son besoin ; en s'appuyant sur les possibilités de participation aux investissements qu'offre la répartition d'une partie des amendes de police.

Le Maire relate au CM la teneur des discussions entamées avec les Maires et relatives au Nouveau Schéma Départemental de Coopération qu'il compte établir rapidement avant Mars 2016, pour faire suite à l'adoption au Parlement de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui instaure un quota de 15 000 habitants minimum pour les Communauté de Communes (avec cependant certaines possibilités de dérogation pour les zones de faible densité d'habitants ou pour les ComCOM venant juste d'opérer une fusion).

Les Communautés de Communes locale concernées dans notre proche bassin de vie par l'obligation du quota à 15 000 sont celles de Digoïn, de Paray-le-Monial, La Clayette et Matour. Celle de Charolles bénéficie pour l'heure de la « clause de repos » issue de la fusion récente des CC de Charolles, Palinges et St-Bonnet de 2014 ayant fait passer son nombre d'habitants à 13 000, au-delà du seuil dérogatoire de 12 000 pour ce cas)

Le Maire informe qu'il fera mettre en place par l'employé communal dès la semaine suivante une signalétique de stationnement sur le parking de la Mairie afin de faire respecter le stationnement en épi le long du mur de pierre et d'empêcher le stationnement le long du grillage de l'aire de jeu (qui bloque alors l'accès et les possibilités de stationnement en face, en épi, perpendiculairement au mur de pierre) mais qui l'autorise pour un stationnement handicapé, limité à 10 minutes, juste en face du portail fer de la Mairie, afin de faciliter, l'accès d'une parent ou d'un enfant handicapé à l'Ecole.

Le Maire rappelle que le repas des Anciens de la Commune de LUGNY, organisé chaque année par le CCAS, aura lieu le SAMEDI 17 OCTOBRE 2015 à la Salle des Fêtes. Les Invitations ont déjà été envoyées la semaine dernière et les réponses attendues pour la fin de la première semaine d'Octobre (Samedi 3). Deux réunions de préparation ont déjà eu lieu les 23 Juillet et 4 Septembre 2015 et une 3ième est prévu le 1er Octobre à 20h30.

Le Maire indique qu'il a rédigé en Août des autorisations de travaux sur la Voirie Communale pour opérer des travaux de montée en débit internet , notamment pour la mise en place d'une nouvelle armoire ORANGE, le long du mur arrière de la cour intérieur de la salle communale (le premier projet d'implantation de l'armoire à côté de celle existante contre le mur arrière de la Salle Saint-Martin, ayant été refusé par l'Architecte des bâtiments de France). Le positionnement de l'armoire est discutable et nécessitera sans doute un réaménagement de voirie de cette zone entre la salle communale et le nouveau cimetière, avec la mise en place de trottoir de protection pour l'armoire, et celui prévu pour capter les ruissellements pluviaux hors de la zone du portail latéral du cimetière, qui génèrent des ravines au sol lors de grosses précipitations.

Le Maire indique qu'il a également rédigé en Septembre une autorisation de travaux pour opérer des travaux d'enfouissement et de traversée de chemin communal pour un habitant des Brulés et une autre pour un autre de Roussy.

Le Maire indique que trois nouvelles concessions de cimetière ont été établies entre le 2^{ème} et le 3^{ème} trimestre.

Le Maire indique qu'il a planifié une réunion de la Commission de Révision des Listes Electorales pour le VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015, en phase avec la demande spécifique de 2015 de procéder à une révision des listes anticipée cette année avant le scrutin des Régionales des DIMANCHE 06 et 13 DECEMBRE 2015.

Le Maire informe le CM qu'il a fait procéder au remplacement des postes téléphonique de la Mairie et de l'Ecole, devenus obsolètes. Il précise qu'il a également fait des essais de connexion des salles de classes sur le WiFi box d'ORANGE de la Mairie, via le fil neutre commun de toutes les prises du réseau électrique et des prises spécifiques type CPL, mais que ses essais ont pour l'heure échoués car le bâtiment de l'Ecole et celui de la Mairie n'ont probablement pas un fils neutre commun, ou une connexion entre eux de mauvaise qualité.

L'ensemble de cet investissement est de l'ordre de 400 € TTC environ.

Le Maire fait lecture au CM d'un courrier adressé au Maire et au CM par l'Association LoKaL'uNi des Jeunes qui souhaiterait pouvoir bénéficier pour son local d'un financement pour remplacer les panneaux translucides dégradés des deux grandes portes. Le CM fait remarquer que les dégradations des panneaux ne sont que la résultante de dégradation volontaire et irresponsable opérée par les jeunes eux-mêmes. Le Maire précise que l'on pourra consentir à mettre une telle décision d'investissement en délibéré lors de la prochaine séance du CM du mois d'Octobre, mais qu'il apportera à cette date au débat, une proposition de révision du Règlement Intérieur du Local instituant pour eux la nécessité de désigner un responsable parmi eux, chargé de la bonne tenue physique des locaux, et l'obligation pour ce responsable d'identifier auprès de la Mairie, les auteurs de dégradations volontaires (qui pourront être mis à l'amende le cas échéant), sous peine de devoir condamner temporairement l'accès au local, si le règlement intérieur n'était pas respecté.

Le Maire informe le CM des bonnes conditions globales observées lors de la rentrée 2015-2016. Le nombre d'élèves inscrit au RPI est de 83 pour 56 familles de Lugny (42), Saint-Julien-de-Civry (33), Changy (2), Hautefond (4), Prizy (1) et Baron (1).

Le Maire communique la Date du SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2015, pour l'inauguration officielle des Ballades Vertes de la Communauté de Communes du Charolais, qui se tiendra à SUIN, sur un des parcours –de faible kilométrage- de ballade autour de la Montagne de Suin, à partir de 15h

La date du prochain Conseil Municipal (2015-CM08) a donc été fixée au VENDREDI 09 OCTOBRE 2015 à 20h30, à la Salle des Conseils.

Après épuisement des sujets inscrits à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 45.